

**Compte rendu des travaux du Conseil des Ministres
du vendredi 6 janvier 2012**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce jour 6 janvier 2012, au Palais de la Présidence de la République, sous la présidence de Son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République, Chef de l'Etat.

Etaient inscrits à l'ordre du jour un (1) avant-projet de loi, deux (2) projets de décret et une communication.

L'avant-projet de loi examiné par le Conseil a été présenté par le Ministre des Arts et de la Culture. Il est relatif au Code de la profession cinématographique et vidéographique au Togo. C'est un texte réglementaire prévu et annoncé par la politique culturelle du Togo, adoptée en Conseil des Ministres le 30 mars 2011.

Le code de la profession cinématographique et vidéographique est un ancien projet, qui a été enrichi par les ministres de la culture qui se sont succédé depuis l'an 2000 à ce portefeuille ; le projet se réfère en outre à ce qui se fait dans les pays de notre espace communautaire.

Enfin, l'avant-projet de loi a été validé par un atelier qui a réuni les acteurs de cinéma, les experts et les représentants des autres départements ministériels.

L'avant-projet de loi réglementant la profession cinématographique et vidéographique offre un cadre juridique permettant un encadrement adéquat des acteurs et promoteurs dans ce secteur, pour un meilleur devenir du cinéma dans notre pays.

En vue de l'adoption de cet avant-projet de loi à l'une de ses prochaines séances, le conseil a fait un certain nombre d'amendements et

améliorations du texte soumis, et demandé une plus grande implication d'autres départements ministériels ayant trait à la communication et à la culture.

Des deux projets de décret inscrits à l'ordre du jour, le premier examiné et adopté par le Conseil a été présenté par le Ministre de l'Economie et des Finances. Il fixe les modalités d'agrément, de fonctionnement et d'administration des centres de gestion agréés (CGA), qui sont des organismes à caractère associatif, créés sur la base de la loi du 1^{er} juillet 1901.

C'est la directive n° 04/97/CM/UEMOA du 28 novembre 1997 qui a créé ces centres. Le projet de décret, découlant de la loi n° 2004-013 du 15 juin 2004, vise à instituer un cadre réglementaire pour faciliter la mise en application du Système comptable Ouest Africain (SYSCOA) par les petits contribuables.

Cet instrument offre aux opérateurs économiques un cadre de formation en matière de comptabilité et de fiscalité, en vue d'une gestion rigoureuse de leurs affaires. C'est ainsi que le Centre de Gestion agréé (CGA) fournit à ses adhérents tous services en matière de gestion, consistant notamment à élaborer et à analyser les documents comptables de ses membres.

Le 2^{ème} décret, examiné et adopté par le Conseil des Ministres, a été présenté par le Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales, porte-parole du gouvernement.

Ce décret porte création d'une Commission *ad hoc* de réflexion sur les questions foncières et de cadre de vie de la communauté Bè.

En effet, depuis l'érection de Lomé en capitale du Togo en 1897, l'assise territoriale de cette ville est en bonne partie constituée des terres de la communauté Bè. Celle-ci a fourni une partie de son patrimoine foncier pour abriter, notamment, le Port autonome de Lomé, l'aéroport de Lomé, l'Université de Lomé, l'Etat Major Général et le site de Lomé II.

L'Etat procède généralement par voie d'expropriation, pour acquérir ces terres, ce qui suppose une procédure qui débouche sur l'indemnisation du propriétaire exproprié. S'agissant de la Communauté Bè, et pour des raisons diverses qui tiennent surtout à la lourdeur administrative, cette procédure n'a pas toujours été suivie.

Le présent projet de décret qui fait suite à la communication en conseil des

ministres du 13 octobre 2009, crée une Commission **ad hoc** chargée de réfléchir et de faire des propositions concrètes sur la situation socio-économique de la Communauté Bè, afin de trouver des solutions définitives à des questions restées longtemps à l'état latent.

La commission ad hoc, composée d'autorités administratives de haut niveau et de techniciens avérés, comprendra également, et naturellement, une forte représentation de la Communauté Bè.

Le Conseil a ensuite écouté et adopté une communication de Madame la Ministre des Postes et Télécommunications, relative au projet « E-gouvernement ». Dans le cadre de la modernisation de son administration, l'Etat togolais a obtenu un prêt d'Eximbank Chine pour la réalisation d'infrastructures d'un réseau à large bande, à l'usage des institutions publiques.

La mise ne œuvre du projet a été confiée à la société chinoise HUAWEI. Une équipe a été constituée, en interne, avec l'appui de Togo Telecom et de Togo Cellulaire pour coordonner l'ensemble des travaux. A compter du 9 janvier et jusqu'au 27 janvier, il sera procédé à une collecte d'informations auprès des équipes informatiques des ministères et institutions, pour faire un état des lieux précis de l'utilisation des TIC. A l'issue de cette analyse un cahier de charges sera dressé pour servir de référentiel à la société HUAWEI.

Au chapitre des divers, le Ministre de la Santé a rendu compte au Conseil de l'arrivée le 5 janvier 2012 au Port de Lomé du navire Hôpital Africa Mercy. Ce bateau fait partie de la flotte Mercy Ships. Son escale au Togo durera environ, 6 mois, au cours desquels des soins médicaux gratuits seront offerts aux populations les plus démunies.

Le ministre de la Santé a fait également état de la question récurrente des ristournes annuelles dues au personnel des hôpitaux. Ces ristournes ont été décidées par le décret 91-201/PR du 14 mai 1991. A intervalles réguliers, des difficultés temporaires naissent de l'impatience des ayants-droits et des possibilités pas toujours à jour des structures sanitaires qui doivent servir ces ristournes.

Le Ministre des Transports a rendu compte au Conseil de l'arrivée imminente des bus à l'usage des étudiants des universités de Lomé et de Kara. D'autres autobus, sont en outre attendus, en plus grand nombre, pour la circulation urbaine dans la ville de Lomé.

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a rendu compte au Conseil des Ministres des Journées de réflexion qui se sont tenues dans les universités de Lomé et de Kara, entre les autorités universitaires, les différents doyens, les syndicats des enseignants, les délégués généraux et les associations estudiantines, dans la recherche de propositions pour la résolution de la crise universitaire.

Ces journées de réflexion visent une réouverture prochaine des universités. Il est à noter, qu'à Lomé, le MEET, malgré son accord préalable la veille, ne s'est pas associé aux travaux.

La Ministre des Enseignements primaire, secondaire et de l'Alphabétisation a rendu compte au Conseil des négociations en cours avec les syndicats d'enseignants sur les questions de diverses primes, et indiqué qu'à la date du 6 janvier 2012 les cours avaient repris dans tous les lycées, collèges et écoles sur toute l'étendue du territoire.

Enfin, et toujours dans les divers, le Ministre du Commerce et de la Promotion du secteur privé a catégoriquement démenti les rumeurs de rupture de carburant et d'augmentation de prix dans les stations services. Bien au contraire, le Ministre a donné l'assurance que les approvisionnements sont assurés pour plus de trois mois.

Republicoftogo.com